

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MERCREDI 29 MARS 2023

CHANTELOUP - SALLE LA TANIÈRE

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Chanteloup - Salle La Tanière, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (17) : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Pouvoirs (3) : Jean-Claude BORDONNAT À Sylvie BAZANTAY, Virginie JEANNEZ À Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

Absents (8) : Jean-Claude BORDONNAT, Armelle CASSIN, Benjamin COUSSEAU, Séverine GROYER, Virginie JEANNEZ, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 23-03-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Roland MOREAU

ADMINISTRATION GENERALE

Animations : offre promotionnelle dans le Pass Privilèges pour les audio-guides du Musée de Mauléon

Vu la délibération du conseil communautaire DEL-CC-2021-063 du 11 mai 2021 confiant la commercialisation des audio-guides à la régie Office de Tourisme ;

Vu la délibération du conseil d'administration DEL-OT-017 du 7 octobre 2021 fixant les tarifs des articles de la boutique de l'office de tourisme dont les audio-guides.

Dans le cadre de sa promotion, l'office de tourisme édite un chéquier de réductions sur les sites de visites pour chaque saison estivale.

Il s'agit du Pass Privilèges distribué par les hébergeurs à leurs clients en amont de leur arrivée.

En 2023, l'Office de Tourisme souhaite proposer une réduction pour la location des audio-guides au Musée L'Abbaye de Mauléon : pour une famille composée de 2 adultes et 2 enfants, il est proposé d'offrir 1 audio-guide adulte soit une réduction de 5 € sur présentation d'un coupon de réduction extrait du chéquier

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :

- **adopter les modalités de réduction pour les audio-guides présentées dans le Pass Privilèges ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Philippe ROBIN,

11 AVR. 2023

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

